



REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION
EN MATIERE D'ECHANGE D'INFORMATIONS
SUR LA BIODIVERSITE

2012-2020

RESUME EXECUTIF

INTRODUCTION

La présente Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Informations sur la Biodiversité (SNPA-CHM) a été élaborée dans le cadre du projet “ Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'échange d'informations sur la biodiversité et renforcement du CHM (SNPA-CHM)” sous le financement du CHM-Belge dans le cadre du Partenariat belge sous la Convention sur la Diversité Biologique.

I. PRESENTATION DU BURUNDI

Le Burundi est un pays de l'Afrique Centrale avec une superficie de 27834 km². Son relief est caractéristique de la région du grand rift de l'Afrique orientale qui a donné lieu à la formation du lac Tanganyika dans un fossé d'effondrement à l'Ouest et à un ensemble de plateaux au relief fortement découpé à l'Est. Ce pays a une population burundaise estimée à 8053574 habitants, soit une densité moyenne de 310 hab./km². L'économie burundaise repose en grande partie sur le secteur primaire et l'agriculture reste l'activité prédominante et est pratiquée par 93% de la population. Ce pays possède des écosystèmes terrestres dont l'essentiel se rencontrent dans 15 aires protégées ayant une superficie d'environ 157662,85 ha soit 5,6% du total du pays. Les écosystèmes aquatiques couvrent une superficie d'environ 214.000 ha et sont peu représentés dans les aires protégées. Dans le domaine de l'agrobiodiversité, les exploitations agricoles disposent en moyenne de 0,5 ha sur lesquels il est pratiqué une agriculture de subsistance orientée vers l'autoconsommation. Les ressources animales sont également caractérisées par une faible productivité et un faible revenu.

Au Burundi, la dégradation de la biodiversité des milieux naturels est liée à la déforestation, aux feux de brousse, à la pollution de l'eau, au braconnage, à l'introduction des espèces exotiques envahissantes et aux changements climatiques.

La dégradation de l'agrobiodiversité est liée à la faible fertilité des sols et la perte des services agroécologiques et des écosystèmes naturels, à l'insuffisance et la faible utilisation des intrants performants de production, à la recrudescence des maladies et ravageurs très dommageables pour les cultures et aux perturbations climatiques désorganisant les activités agricoles et pastorales.

II. CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS: CHM

Le Centre d'échange (CHM) dans le cadre de la CDB est un instrument d'échange d'informations conçu pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique en vue de réaliser les trois objectifs de la Convention. Le Secrétariat de la CDB et tous les Pays Parties ont l'obligation de mettre en place le CHM. La dixième Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique a mis en place un Plan Stratégique du CHM pour la période 2011-2020. Les buts de ce plan sont: (i) le CHM central fournit des services d'information globaux efficaces pour faciliter la mise en oeuvre du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, (ii) les CHMs nationaux fournissent des services d'information efficaces pour faciliter la mise en oeuvre des stratégies nationales et des plans d'action sur la biodiversité, (iii) les partenaires étendent, de manière significative, le réseau et les services du CHM. Le CHM de la CDB offre des services d'information globaux efficaces afin de faciliter la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et des objectifs d'Aichi. La Belgique, a établi un «*Partenariat belge pour le CHM*», qui aide les pays à améliorer leur accès à l'information et à fournir des moyens pour relayer celle-ci au niveau national. L'outil Ce Partenariat belge contribue également à l'échange d'expertise scientifique et technique. C'est dans le cadre de ce Partenariat belge que le Burundi a mis en place son Centre d'échange d'informations (CHM-Burundais) depuis 2002.

III. ETAT DES LIEUX D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS AU BURUNDI

III.1. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL D'ÉCHANGE D'INFORMATION

Au Burundi, plusieurs documents de politique mettent en relief plusieurs actions ayant trait avec l'échange d'information ou visualisant la nécessité d'échange d'information avec des outils classiques et moderne comme le web. On citerait notamment le Cadre Stratégique de Relance de la Croissance Economique et de Lutte contre la Pauvreté, la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique, la Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques, la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation, la Stratégie Nationale et Plan d'Action de Lutte contre la Dégradation des Sols, le Cadre National de Biosécurité et la Stratégie Agricole Nationale.

Dans le souci d'être à la hauteur des défis environnementaux, le Burundi s'est doté des outils juridiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dont le plus important est le Code de l'Environnement. Le Burundi a également adhéré aux traités régionaux ayant trait avec la biodiversité qui lui accordent ainsi un cadre privilégié pour coopérer et échanger l'information avec les autres pays. De plus, la ratification de diverses conventions et initiatives internationales par le Burundi le contraint à s'acquitter de ses obligations en mettant en oeuvre toutes les dispositions en rapport avec l'environnement notamment celles liées à l'échange d'informations et à la coopération technique et scientifique. Les conventions les plus concernées sont la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, la Convention de Lutte contre la Désertification, la Convention Ramsar et la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction.

L'échange d'information et la coopération scientifique et technique dans le domaine de la biodiversité impliquent plusieurs ministères. Les ministères-clés participant massivement au CHM-Burundais sont le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La mission d'héberger le Centre d'échange d'informations est confiée à l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature qui est l'Institution Point Focal du CHM et de la Convention sur la Diversité Biologique. En plus de ces institutions étatiques, plusieurs ONG nationales participent dans la conservation de la biodiversité dont trois impliquées au CHM. Il s'agit de l'Association Burundaise pour la Protection des Oiseaux, l'Association Burundaise pour les Etudes d'Impacts Environnementaux et de l'Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi.

Dans le cadre de la coopération bilatérale, l'INECN bénéficie de l'appui de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique pour le fonctionnement du CHM-Burundais. Dans le cadre multilatéral, le CHM-Burundais a bénéficié du financement du FEM dans le cadre des activités habilitantes sur la biodiversité.

III.2. CREATION ET MISE EN OEUVRE DU CHM-BURUNDAIS

Historiquement, c'est en 1998 que le Burundi a nommé le Point Focal National du CHM. Mais, le CHM a été créé en 2002 sous le Partenariat belge. En 2003, un Comité de 10 Points Focaux Interinstitutionnels (PFIs) pour le CHM a été formé. Il a fallu organiser une formation pour renforcer leur capacité sur la création des pages web institutionnelles. En 2005, le CHM-Belge a mis en place un Portail ToolKit (PTK). En 2006, en Belgique, le PFN-CHM du Burundi a subi une formation en PTK et son nouveau site est devenu <http://bi.chm-cbd.net>. Les PFIs ont été également formés sur la gestion du PTK à Bujumbura en Juillet 2007.

En 2007, CHM-Belge a mis en place un volet « *Sensibilisation* » visant le renforcement des Points Focaux Nationaux pour le Centre d'Echange d'Informations dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Depuis lors, le Burundi a bénéficié de plusieurs projets de sensibilisation centrés sur la valorisation des connaissances traditionnelles et sur la protection des pollinisateurs. En 2010, dans le souci de fortifier le partenariat entre le Burundi et la Belgique, un mémorandum d'accord a été signé pour les activités 2010-2012. En Février 2012, dans le but de renforcer le CHM, d'autres PFIs en provenance des institutions et des ONGs ont été nommés.

Depuis sa création en 2002, le CHM-Burundais a mené beaucoup d'activités. Les activités déjà accomplies sont de 7 sortes à savoir la publicité du CHM-Burundais, la collecte et diffusion des informations, le renforcement des capacités du CHM-Burundais, le développement des activités de sensibilisation, le développement des activités de recherche, le rapatriement des informations, la création d'une bibliothèque de référence, et la promotion de la coopération technique et scientifique, ainsi que le partage des connaissances auprès des Parties contractantes de la Convention.

Les leçons tirées de toutes les interventions du CHM sont multiples. Il a été constaté que 2029 visites du site web ont été faites faisant 10419 vues de pages web durant une année d'analyse. Dans l'ensemble, 35,76% des pages web seulement sont visitées. Il a été également remarqué que 32,12% des visites se répètent et 67,78% sont de nouvelles visites. Plusieurs points forts garantissent le fonctionnement durable du CHM. On citerait notamment l'expérience de 10 ans de fonctionnement du CHM et les outils disponibles devant servir de base pour sa progression et le cadre de coopération déjà entamé et en consolidation avec le CHM-Belge et d'autres parties à la CDB dans plusieurs domaines intéressant le CHM. Malgré cela, plusieurs lacunes persistent. On citerait notamment la faible publicité du CHM-Burundais; l'insuffisance des informations diffusées, la faible information sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, le faible niveau de coopération, l'insuffisance des canaux de diffusion d'informations et le faible engagement financier par le gouvernement. Il y a cependant plusieurs opportunités qui donnent l'espoir d'amélioration du fonctionnement du CHM.

C'est notamment l'adoption de l'usage de la fibre optique par le Burundi qui viendra améliorer de connexion d'internet, la possibilité de bénéficier des appuis financiers de la part du FEM, la possibilité de travailler en réseau avec les autres Centres d'échange des pays de la sous-région, l'accroissement manifeste de la volonté de publier les articles scientifiques au Bulletin Scientifique édité par le CHM, la possibilité de renouveler le mémorandum d'accord entre le Burundi la Belgique.

III.3. CAPACITES DE COLLECTE ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Toutes les institutions impliquées au CHM disposent de divers types d'informations. Au niveau de l'Institution Point Focal National (INECN), ces informations sont notamment des études scientifiques, des plans de gestion et des études d'identification des aires protégées, des documents de politique, des textes de lois et des études thématiques, des rapports du Burundi à la CdP, des documents scientifiques, des résultats de la recherche publiés dans le bulletin scientifique, etc.

Au niveau des autres institutions étatiques Points Focaux du CHM, les informations disponibles sont notamment des traités internationaux et régionaux, des documents de stratégies, des politiques, des plans et des programmes sectoriels, des données sur les espèces domestiquées et des alternatives aux effets néfastes des changements climatiques sur les espèces. Les PFIs ont également des informations sur les filières de production agro-sylvo-zootechnique, la technologie et la biosécurité, l'amélioration de la fertilité et de la production agricole, la défense des cultures, les adaptations des cultures suivant les zones écologiques, etc. Les institutions universitaires peuvent fournir des informations issues de la recherche sur l'écologie, la dynamique des habitats et des populations, la microbiologie, la biotechnologie, etc.

Au niveau des organisations non gouvernementales Points Focaux du CHM, les informations disponibles sont notamment la liste actualisée des oiseaux du Burundi et leur distribution au niveau national, les plans d'exploitations rationnelles des ressources naturelles, les meilleures pratiques pour la conservation des ressources biologiques, des études d'impacts environnementaux et des alternatives aux ressources biologiques en danger.

Les équipements de base et les outils indispensables sont disponibles dans toutes les institutions du PFN-CHM et des PFIs-CHM. Cependant, ces équipements et ces outils ne sont pas de bonne qualité. La plupart des institutions ont une connexion avec une bande passante de moins de 64 kbps au moment où la bande passante de ce volume ne facilite pas le postage et le téléchargement en temps réel. Le CHM-Burundais comprend des ressources humaines ayant des capacités requises pour collecter et diffuser des informations. Cependant, parmi 12 cadres déjà formés par la Belgique sur la gestion du site web, la moitié ne travaille plus pour le CHM.

Au Burundi, il n'existe pas de réseau d'échange d'informations dans cadre du CHM. Cependant, l'existence du réseau des Club-environnement, du Forum de la Société Civile pour le Bassin du Nil et le Forum pour la Protection de la Réserve Naturelle de la Rusizi peuvent servir de base pour créer des réseaux du CHM. Au niveau régional, il est également possible de créer des réseaux avec les autres CHMs et de s'associer au FARA-rails qui est un réseau géré dans le cadre du Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (FARA).

III.4. ANALYSE DES GROUPES CIBLES POUR LE CHM

Les groupes cibles spécifiques pour l'échange d'information en biodiversité sont les décideurs, les différents planificateurs du secteur agricole et de l'environnement, les communautés autochtones et locales, les ONGs et les différents partenaires. Le CHM doit utiliser des systèmes, des outils et des technologies pour acheminer l'informations jusqu'aux différents groupes cibles.

Certaines des outils identifiés sont l'internet, le panel de discussion, les pages web de discussion, les émissions radiodiffusées, les ateliers, les dépliants, des cartes d'embarcation et de situation des exigences environnementales, etc.

III.5. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES POUR LE CHM

Le CHM accuse des lacunes dans la collecte et la diffusion des informations. On citerait le faible accès aux informations développées dans les autres institutions, le faible niveau de multiplication des documents en imprimé pour leur large diffusion dans les bibliothèques, le faible niveau de scanner les documents en imprimé pour les diffuser sur le site web, le manque d'informations sur les meilleures pratiques et les expériences des acteurs œuvrant sur terrain, le format actuel des documents d'études difficiles à exploiter.

En matière des capacités, les contraintes en équipements et outils sont l'insuffisance des outils informatiques d'échange d'information, le faible niveau de connexion pour pouvoir poster et télécharger les documents, les banques de données non constamment enrichies. Les lacunes en capacités humaines sont liées au fait que les PFI formés changent souvent de fonction et on se retrouve avec de nouveaux qu'il faut encore former. De plus, les agents affectés dans la bibliothèque de référence n'ont pas les capacités techniques pour sa gestion. Le CHM n'a pas encore bénéficié d'une attention particulière au point de vue financier de la part du gouvernement. Il n'existe pas encore de mécanisme de mobilisation des fonds pour le CHM.

Pour atteindre tous les groupes cibles, les contraintes recensées sont le manque de canaux d'échange d'information pour atteindre la population à la base, le manque d'un cadre favorable de sensibilisation des décideurs, le manque de cadre de discussion entre les planificateurs et les bénéficiaires, la prédominance de l'analphabétisme chez les bénéficiaires ruraux et le manque de transfert des acquis de la recherche environnementale et de développement en milieu rural.

Dans la coopération scientifique et technique, les lacunes identifiées sont notamment la méconnaissance des réseaux existants et leur niveau d'acceptabilité de l'adhésion d'autres mécanismes dans le domaine d'échange d'informations, la faible volonté manifestée pour les CHMs africains pour la mise en place d'un réseau opérationnel, le manque d'outils pour les nationaux pour fonctionner en réseaux, le faible niveau de coopération avec les pays parties en matière d'échange d'information, l'insuffisance d'initiatives de coopération Sud-Sud initiées par les Pays Parties à la CDB.

IV. STRATEGIE ET PLAN D'ACTION

IV.1. ELEMENTS DE LA STRATEGIE

D'ici 20 ans, le CHM-Burundais sera influencé par plusieurs facteurs de changement notamment l'évolution de la CDB et ses liens avec les autres traités de Rio qui imposera divers types de systèmes d'échange d'information, l'évolution de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique qui devra comporter différentes questions liées à la biodiversité, l'évolution progressive des technologies d'échange d'information et de communication et l'évolution des conditions socio-économiques et technologiques du Burundi mettant de plus en plus d'importance à l'échange d'informations. Sous ces facteurs de changement, le CHM-Burundais devra être un outil pour la mise en œuvre renforcée de la Convention, d'aide à la décision et de communication, d'éducation et de sensibilisation. Pour pouvoir y arriver, le CHM devra subir une organisation bien structurée et être plus vivant et interactif avec de nouvelles technologies de l'information. Cela nécessitera le renforcement des Points Focaux et la mise place des réseaux hautement organisés, bien gérés et dynamiques. La vision nationale est ainsi formulée: *“D'ici à 2020, des informations sont fournies à tous les acteurs sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques pour la révision et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique”*.

Pour opérationnaliser cette vision nationale, le CHM se fixe quatre axes stratégiques à savoir (1) Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en oeuvre de la CDB, (2) Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité, (3) Facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique, (4) Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Burundais. Pour opérationnaliser les 4 axes stratégiques retenus, 13 objectifs ont été définis. Chaque objectif comprend des orientations stratégiques à partir desquelles les actions sont bâties.

Axe 1: Diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en oeuvre de la CDB

Objectifs :

- D'ici à 2014, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour l'intégration de la biodiversité et les services écosystémiques dans les politiques, plans et programmes sectoriels et dans les modes de vie de la population;
- D'ici à 2016, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager l'utilisation durable des ressources génétiques;
- D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et des gènes;
- D'ici à 2015, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations pour renforcer le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et pour intégrer les services fournis par les écosystèmes;
- D'ici à 2020, faciliter et contribuer à la révision et la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB), au renforcement des capacités et à l'amélioration des connaissances des institutions, des organisations et du secteur privé et des communautés locales.

Axes 2: Renforcement des capacités du centre d'échange d'information en matière de Biodiversité

Objectifs :

- D'ici à 2014, renforcer le site web du CHM-Burundais
- D'ici à 2014, renforcer le système de collecte d'information sur la biodiversité
- D'ici à 2015, mettre en place des outils classiques de dissémination d'information pour assurer l'accès équitable aux informations
- D'ici à 2020, édifier une bibliothèque nationale de référence en matière de diversité biologique

Axe 3: Facilitation et renforcement de la coopération scientifique et technique

Objectifs :

- D'ici à 2016, créer et maintenir des réseaux d'échange d'information en matière de diversité Biologique;
- D'ici à 2020, faciliter le transfert de la technologie et coopération technologique.

Axe 4: Instauration d'un mécanisme financier pour le CHM-Burundais

Objectifs :

- D'ici 2014, instaurer un fonds national pour le CHM;
- D'ici 2014, mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour le CHM.

IV.2. PLAN D'ACTION

Le plan d'action développé comprend des actions identifiées suivant les axes stratégiques, les objectifs et les orientations formulés. Les responsables au premiers plan sont essentiellement des Points Focaux National et Interinstitutionnels du CHM. Il est supposé que le maximum d'actions doit être réalisé selon le délai précisé dans l'objectif. Les indicateurs de performance sont également fournis.

IV.3. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPA-CHM

Pour une mise en œuvre effective de la présente Stratégie et Plan d'Action pour le CHM, 3 principales orientations stratégiques sont retenues :

- Renforcement de la structure du CHM-Burundais;
- Mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions d'échange d'informations;
- Mise en place d'un mécanisme de financement des interventions du CHM-Burundais.